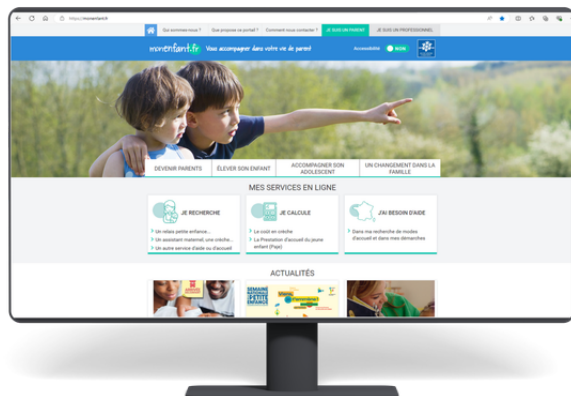


Vous cherchez une place en crèche ?  
Une assistante maternelle ? Un centre  
de loisirs ?

Le bon réflexe, **monenfant.fr**



Toutes les infos pour simplifier votre vie de  
parents, de la petite enfance à la jeunesse !



**ari  
pa** L'agence de recouvrement  
et d'intermédiation  
des pensions alimentaires

Des services pour simplifier la vie des  
parents séparés

- rendez-vous sur [pension-alimentaire.caf.fr](https://pension-alimentaire.caf.fr)
- ou appelez le **3228** (prix d'un appel local)

## Connaissez-vous ?

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Ce service de la Caf des Landes informe, conseille et accompagne les familles allocataires avec enfant(s) à charge pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs situations (notamment après une séparation, le décès du conjoint ou d'un enfant ou des impayés de loyer).

### Des QR Codes utiles à flasher !



Je suis parent



Vos imprimés



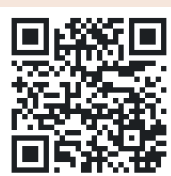
Vies d'ici



Je suis un  
jeune



L'appli mobile



Instagram  
@caf\_parents



Mise à jour : janvier 2026

Conception : service Communication Caf des Landes

Impression : Cpm des Hautes-Pyrénées

# Parent solo landais



**NOS AIDES D'ACTION SOCIALE**

## Votre quotidien de parents

**Besoin de faire garder votre enfant sur des horaires décalés du fait de votre travail ou d'une formation ?** Sollicitez l'aide mensuelle à la garde en horaires décalés.

Conditions et imprimés disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Ma Caf/Vie personnelle/Imprimés Action sociale

**Besoin d'être aidé à votre domicile pour faire face à un évènement déstabilisant votre équilibre familial ?** Sollicitez l'aide à domicile : ce dispositif permet de bénéficier de tarifs réduits pour l'intervention de professionnels à votre domicile.

Renseignements auprès de l'ADMR des Landes : 05.58.41.40.30 ou [www.admr.org](http://www.admr.org)

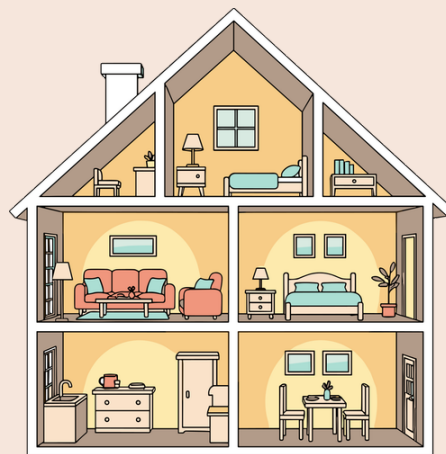
**Besoin d'un conseil ou d'un soutien pour surmonter une situation familiale ou sociale difficile ?** Les travailleurs sociaux de la Caf vous proposent un accompagnement en cas de difficultés familiales liées à la séparation, au décès d'un conjoint ou d'un enfant, ou de difficultés sociales liées à des impayés de loyer.

**Le saviez-vous ?** Suite à une déclaration de séparation, un travailleur social de la Caf se met à la disposition des familles allocataires avec enfants à charge pour leur proposer de faire le point sur leurs situations, leurs droits/démarches et les orienter au besoin vers d'autres partenaires.



### Consultez notre Guide des aides individuelles d'Action sociale

sur [caf.fr](http://caf.fr)  
rubrique Ma Caf  
Vie personnelle  
Je suis parent



## Mieux vivre dans votre logement

**Pour améliorer vos conditions de vie**, sollicitez nos aides à l'équipement ménager ou mobilier afin d'acquérir vos biens de 1ère nécessité via une aide remboursable à taux 0.

Conditions et imprimés de demandes disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Ma Caf/Vie personnelle/Imprimés Action sociale

**Pour soutenir l'emménagement d'un enfant de moins de 20 ans dans son logement pour ses études ou une formation**, sollicitez l'aide remboursable à taux 0.

Conditions et imprimés de demandes disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Ma Caf/Vie personnelle/Imprimés Action sociale

**Vous êtes propriétaire d'un logement nécessitant des travaux de rénovation énergétique**, renseignez-vous sur l'aide complémentaire aux travaux d'économies d'énergie. Contactez notre partenaire Soliha au 05.58.90.90.51 ou [www.landes.soliha.fr](http://www.landes.soliha.fr)

Pour des travaux d'amélioration de votre habitat : renseignez vous sur le prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah) sur [caf.fr](http://caf.fr).

## Nos réseaux sociaux



## Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances de vos enfants

### 3 à 17 ans

Pour les 3 à 17 ans : bénéficiez de tarifs réduits dans les centres de loisirs, les espaces jeunes et les colonies de vacances grâce à la carte d'identité vacances. Délivrée sous conditions, elle est envoyée automatiquement aux familles éligibles, sans démarche de leur part, au mois de janvier (par mail ou par défaut par courrier).

### 16 ans et +

Votre enfant souhaite passer le Bafa ? Sollicitez les aides locales pour la formation au Bafa : conditions et imprimés de demandes disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Ma Caf/Vie personnelle/Je suis un jeune.

### vacances famille

Bénéficiez d'une aide aux vacances familiales pour la prise en charge d'une partie des frais de séjour dans un centre labellisé VACAF. Délivrée sous conditions, les familles éligibles sont automatiquement informées (sans démarche de leur part) au mois de février, par une notification (sur leur compte Caf ou à défaut par courrier).



**Nos aides d'action sociale sont octroyées sous conditions de quotient familial.**

Pour connaître votre quotient familial :

- Mon Compte sur [caf.fr](http://caf.fr)
- L'application mobile Caf - Mon Compte